

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

SEANCE DU 20 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le quatorze juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire.

PRÉSENTS : M. LECAILLIER, Maire
Mmes COTIN et LAIGO, M. CADE et LOQUEN, Adjoint
Mmes DETOT, JOUFFE, LAFORGE, LEMONNIER, LONCLE et
MENIER, Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, BOURGET, GRAS et THOMAS
Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Mme LECORGUILLÉ
MM. BEDFERT (procuration à M. BIARD) et PÉRON (procuration à
Mme MENIER)

Monsieur BOITTIN Michel a été élu Secrétaire.

--- ==0=== ---

1. PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 29 juin 2017 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Il invite les Conseillers Municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF
RAPPORT ANNUEL 2016 DU DÉLÉGATAIRE

Le Maire fait connaître qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui est demandé de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Il donne lecture du rapport 2016 établi par la société SAUR délégataire du service assainissement collectif.

Après avoir entendu l'exposé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport annuel du délégataire.

3. ASSAINISSEMENT PUBLIC

INSTALLATION D'UNE BOÎTE DE RACCORDEMENT 7 RUE DE TAILLEFER

Monsieur Jean-Luc CADE, Adjoint chargé des réseaux et de la voirie, explique au Conseil Municipal que la propriété sise 7 Rue de Taillefer n'a jamais été raccordée à l'assainissement collectif bien que les propriétaires paient la surtaxe d'assainissement.

Il ajoute que la commune doit faire installer une boîte de raccordement pour que les propriétaires puissent s'y brancher et présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société LESSARD TP de Bréhand pour la somme de 960 € TTC et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

4. DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL 2016

Le Maire fait connaître que, par décret n° 95.635 du 6 mai 1995, il est demandé au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Il présente le rapport établi par le Syndicat du Frémur sur le prix et la qualité de l'eau potable 2016 et invite les Conseillers Municipaux à faire part de leurs remarques éventuelles.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte ce rapport.

5. MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DES FREMUR

Monsieur Le Maire explique que le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable des FREMUR, par délibération du 30 juin 2017, a donné son accord pour l'adhésion de nouvelles collectivités : les communes de Corseul, Landébia, Matignon, Plancoët, Pléven et Saint-Cast Le Guildo à compter du 1^{er} janvier 2018.

Afin de procéder à une modification des statuts intégrant ces nouvelles activités, les collectivités membres du Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable des FREMUR doivent délibérer sur cette demande d'adhésion (article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'adhésion des communes de Corseul, Landébia, Matignon, Plancoët, Pléven et Saint-Cast Le Guildo avec date d'effet au 1^{er} janvier 2018.

6. TRAVAUX COMPLEXE LOUIS HAMON **INSTALLATION DE LA WIFI**

Monsieur Bernard LOQUEN, Adjoint au Maire chargé des bâtiments communaux, explique au Conseil Municipal l'intérêt d'installer une WIFI sécurisée dans le complexe Louis Hamon afin de n'avoir qu'un seul abonnement internet qui serve à toutes les associations.

Il ajoute qu'un technicien est venu estimer les besoins et présente les devis qui varient si la commune installe deux bornes (une dans la salle polyvalente et une dans la salle de sports) ou quatre bornes (salle polyvalente, salle de sports, club house et chalet).

N° 2017.07

Il précise que, pour deux bornes, l'installation s'élèverait à 1 492 € TTC contre 2 067 € TTC pour quatre. A ces frais s'ajoute l'abonnement internet plus l'abonnement mensuel aux sociétés qui sécuriseront la connexion (29,88 € TTC par mois).

Il demande l'avis du Conseil sur cette installation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attendre le devis de l'électricien qui devra passer les câbles et reporte sa décision.

7.ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'installer un défibrillateur au complexe Louis Hamon.

Il présente différents devis et précise que cet investissement peut être subventionné à hauteur de 50 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) retient l'offre de la société CARDIOUEST de Rennes pour un défibrillateur semi-automatique et d'une armoire chauffante pour permettre son positionnement à l'extérieur de la salle pour la somme totale de 2 054 € HT (2 464,80 € TTC),
- 2) donne pouvoir au Maire de solliciter une subvention de 50 % auprès de la fondation CNP Assurances,
- 3) autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

8.ACQUISITION DE TABLES ET CHAISES POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que les anciennes tables de la salle polyvalente sont très lourdes et que cela pose des problèmes pour les utilisateurs qui doivent les installer ou les ranger.

Il ajoute que le Club Gilles de Bretagne, entre autres, sollicite de plus en plus le service technique pour installer ces tables pour leurs repas mensuels.

Il présente différents modèles de tables en polyéthylène très légères et demande son avis au Conseil Municipal pour remplacer les plus anciennes tables ainsi que les anciennes chaises en bois qui sont très abîmées et trop larges.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) décide de changer les anciennes tables et chaises de la salle polyvalente pour les remplacer par des tables en polyéthylène et des chaises pliantes,
- 2) demande à la commission bâtiments de faire des devis pour le prochain Conseil Municipal de septembre.

9.ACQUISITION DE DEUX TABLES DE PIQUE-NIQUE POUR L'ÉTANG

Madame Françoise LAIGO, Adjointe chargée de l'environnement, explique au Conseil Municipal qu'il n'existe plus qu'une table de pique-nique en bois à l'étang, les autres très vétustes ayant été cassées.

Elle présente différents devis.

N° 2017.07

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société COMAT et VALCO Equipements de Montagnac (34) pour la somme de 748,80 € TTC pour deux tables et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

10.ACQUISITION DE POTELETS DE SÉCURITÉ POUR LA RUE DU VIEUX-CHÂTEAU

Monsieur Jean-Luc CADE, Adjoint chargé de la voirie communale, présente au Conseil Municipal différents devis pour l'acquisition de potelets pour sécuriser les piétons dans le cadre de la mise en sécurité de la rue du Vieux-Château.

Il ajoute que ces aménagements étaient prévus au projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la société SIGNAUX GIROD Nord-Ouest d'Avranches (50) pour la somme de 625,40€ HT (750,48 € TTC).

11.ASSOCIATION LES PATINEURS DE L'ARGUENON SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, explique au Conseil Municipal la situation financière de l'association « Les Patineurs de l'Arguenon » qui vient de monter en Nationale 1 et dont les frais de déplacement vont augmenter.

Monsieur le Maire ajoute que l'association ne recevait pas pour l'instant de subvention de la part de la commune car reconnue comme une association intercommunale : elle en percevait une de l'ancienne Communauté de Communes Plancoët-Plélan.

Aujourd'hui, Dinan Agglomération a décidé de reconduire à l'identique les subventions des anciennes Communautés de Communes mais il existe une grosse différence avec le club de Quévert qui joue dans la même division. Il propose de verser une subvention exceptionnelle au club de Créhen.

A la majorité (13 pour, 4 contre (favorables à 2 000 €) et 1 abstention), le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € au club « Les Patineurs de l'Arguenon » pour la saison sportive 2017/2018.

12.CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE CORIOSOLIS ET LA COMMUNE DE CRÉHEN

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, présente au Conseil Municipal un projet de partenariat entre la commune et le Centre d'Interprétation du Patrimoine Coriosolis (CIP) de Dinan Agglomération, visant à décrire les conditions et modalités de collaboration dans le cadre de la mise en place de visites patrimoniales de la commune de Créhen, sous la conduite des médiateurs de Coriosolis.

Elle précise que la responsabilité de la commune est limitée à la mise à disposition des lieux sécurisés et dans un état compatible avec l'accueil du public (chemins de randonnée et allée couverte de la Ville Genouhan notamment), ainsi qu'à communiquer la programmation des visites patrimoniales de Coriosolis dans ses supports de communication.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce partenariat et donne pouvoir au Maire de signer la convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

13.BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
RÉGIE RECETTES « MARCHÉ DE NOËL »

Madame Françoise LAIGO, Adjointe en charge de la vie associative, rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'organiser un marché de Noël animé par la bibliothèque municipale les 2 et 3 décembre prochain.

Le marché sera ouvert aux associations communales, aux particuliers et aux professionnels.

Pour couvrir les frais, elle propose de renouveler le tarif des emplacements de l'an dernier.

Après avoir entendu l'exposé de Madame LAIGO,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) de demander une participation de 15 € pour une table, 25 € pour deux tables, 35 € pour trois tables et 50 € pour un chalet avec trois tables aux exposants,
- 2) d'accepter les dons exceptionnels,
- 3) autorise le régisseur à encaisser ces sommes.

14.DOTATION POUR LE FOND D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Madame Marie-Christine COTIN, Adjointe chargée des affaires sociales, explique au Conseil Municipal le dispositif du fond d'aide aux jeunes, qui a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles voire nulles et donc d'aider les jeunes à acquérir une autonomie sociale.

Cette aide peut être un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents, une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion ou des actions d'accompagnement individuelles ou collectives pour des jeunes exclus de fait ou proches de l'exclusion.

Elle précise que ce fonds est alimenté par une dotation du Conseil Départemental et par des participations des collectivités locales (entre 0,35 € et 0,40 € par habitant) sous le principe du volontariat. Elle propose que la commune de Créhen abonde ce fonds qui aidera des jeunes de notre territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame COTIN, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de verser une dotation de 0,40 € par habitant au fonds d'aide aux jeunes du Département et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

*Délibération exécutoire
après transmission
à la Sous-Préfecture de DINAN
et publication, le 31 juillet 2017
Le Maire,*



Pierre LECAILLIER.

*Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le Maire,



Pierre LECAILLIER.